

# Conférence générale

**GC(66)/1/Add.5**

2 septembre 2022

**Distribution générale**

Français

Original : anglais

**Soixante-sixième session ordinaire**

## Ordre du jour provisoire

### Question supplémentaire à inscrire à l'ordre du jour provisoire

1. Le 26 août 2022, le Directeur général a reçu, de la part des missions permanentes du Canada et de la République de Pologne, une demande d'inscription d'un point intitulé « Incidences de la situation en Ukraine sur la sûreté, la sécurité et les garanties » à l'ordre du jour de la 66<sup>e</sup> session ordinaire (2022) de la Conférence générale.
2. Conformément au Règlement intérieur de la Conférence générale<sup>1</sup>, ce point est inscrit par la présente sur une liste supplémentaire qui sera communiquée au plus tard le 6 septembre 2022. La note verbale des missions permanentes du Canada et de la République de Pologne est reproduite ci-après.
3. Il est suggéré, aux fins d'un examen par le Bureau, que ce point soit inscrit à l'ordre du jour provisoire après celui communiqué dans le document GC(66)/1/Add.4 et qu'il soit examiné en séance plénière.

---

<sup>1</sup> Articles 13 et 20, document GC(XXXI)/INF/245/Rev.1.



MISSION PERMANENTE DU CANADA  
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES  
À VIENNE

Vienne, le 26 août 2022

VPERM-6766

La mission permanente du Canada auprès des organisations internationales à Vienne et la mission permanente de la République de Pologne auprès de l'Office des Nations Unies et des organisations internationales à Vienne présentent leurs compliments à l'Agence internationale de l'énergie atomique et ont l'honneur de demander, conformément à l'article 13 du Règlement intérieur de la Conférence générale, l'inscription à l'ordre du jour de la 66<sup>e</sup> session ordinaire de la Conférence générale de l'AIEA d'un point supplémentaire intitulé « Incidences de la situation en Ukraine sur la sûreté, la sécurité et les garanties ».

Dans le prolongement de la discussion qui a eu lieu à ce sujet lors des réunions du Conseil des gouverneurs du 2 mars, du 7 mars et du 6 juin, ainsi que de la résolution GOV/2022/17 intitulée « Incidences de la situation en Ukraine sur la sûreté, la sécurité et les garanties », adoptée par le Conseil des gouverneurs le 3 mars 2022, l'ajout de ce point à l'ordre du jour de la Conférence générale donnera à tous les États Membres de l'AIEA l'occasion d'examiner les incidences que continue d'avoir la situation en Ukraine sur la sûreté et la sécurité nucléaires et les garanties, et notamment de se pencher sur les événements en cours à la centrale de Zaporizhzhia et les récents comptes rendus du Directeur général sur cette question critique.

La mission permanente du Canada auprès des organisations internationales à Vienne et la mission permanente de la République de Pologne auprès de l'Office des Nations Unies et des organisations internationales à Vienne saisissent cette occasion pour renouveler à l'Agence internationale de l'énergie atomique l'assurance de leur très haute considération.

[Cachet] [Signé]

[Cachet] [Signé]

Ambassadeur Troy Lulashnyk

Arkadiusz Michoński

Représentant permanent

Chargé d'affaires

Mission permanente du Canada  
auprès des organisations internationales  
à Vienne

Mission permanente de la Pologne  
auprès de l'Office des Nations Unies  
et des organisations internationales à Vienne